



Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx

Compte rendu de l'AG extraordinaire du 5 octobre 2018

20h, maison de la nature.

Étaient Présents : Mr l'adjoint au maire chargé de la vie associative et de la communication, les membres du CA et une trentaine d'adhérents.

Objet de la réunion : Roland LAFORCADE, président de l'association, ouvre la séance en rappelant les raisons de la convocation de cette assemblée générale extraordinaire.

Sont ensuite présentés et soumis au vote les points suivants :

- **Révision des statuts et règlement intérieur**

Les statuts et le règlement intérieur de l'association sont actualisés et mis en accord avec les buts nouveaux de l'ASC (activités s'adressant en priorité aux adultes, précision des modalités de fonctionnement de chaque activité, convention du bénévolat).

Ces révisions sont adoptées à l'unanimité des présents.

- **Changement de régime d'assurance et mise en place d'une nouvelle tarification**

Suite à la demande de certains adhérents, le bureau de l'ASC a recherché les moyens d'abaisser le montant de la cotisation annuelle des adhérents. Il a été constaté que la participation aux activités sportives ne débouchait sur aucune compétition. En conséquence, l'obtention d'une licence n'était aucunement obligatoire.

Il n'était donc plus nécessaire de rester affilié à la Ligue de l'Enseignement et d'adhérer à l'APAC, assurance de cette fédération.

Après résiliation, le bureau a recherché une nouvelle assurance pour couvrir les activités de l'ASC. Un contrat avec la MACIF a été conclu.

Ceci a permis d'abaisser sensiblement le montant de la participation financière des adhérents.

Ces nouvelles dispositions sont adoptées à l'unanimité des présents.

En complément de ces innovations sont présentés les nouveaux formulaires désormais en usage : fiche d'inscription, production ou prolongation du certificat médical relatif aux activités sportives, convention de bénévolat.

A l'occasion sont aussi affichés les formulaires déjà en usage : responsabilité pour covoiturage, décharge de responsabilité s'appliquant aux éventuels accompagnateurs non adhérents.

Tous ces documents sont visibles et téléchargeables depuis le blog de l'ASC (www.ascdesas.com)

- **Proposition à la municipalité de nommer le terrain de pétanque « Boulodrome Yves Alemany »**

Sur suggestion du CA et après accord de la famille, cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Une demande écrite sera envoyée à la municipalité afin que le prochain conseil municipal puisse inscrire cette proposition à son ordre du jour et, nous l'espérons, y répondre favorablement.

Un verre de l'amitié a été partagé à l'issue de la réunion.